



Le quotidien Le Messenger, a titré à la sa grande UNE, du vendredi 28 février : « *Demande d'exil, la nouvelle affaire Jean De Dieu Momo* ».

Le journal de feu Pius Djawé, indiquait à cet effet que Me Momo est engagé dans une procédure d'obtention de la carte de résident et de séjour en France, auprès de la préfecture de Paris.

La grande UNE du journal Le Messenger a été suffisante pour la toile de s'interroger si le ministre veut déjà une protection auprès de la France. « ***Se sentant en danger, Jean De Dieu Momo lâche Paul Biya et demande l'exil en France***», a écrit le site Cameroonweb dans un article partagé sur les réseaux sociaux.

« Voila pourquoi la chute du régime qui pointe à l'horizon met mal à l'aise les usurpateurs de la république. Ils ont en transe... Que reproche-t-on au ministre Momo ? De faire comme tous ses collègues ministres ? », Commentera pour sa part Armand Noutack.

« Crier en journée partout que ce pays en beau et chercher à devenir français la nuit c'est de la méchanceté pure, du cynisme, une comédie noir », ajoutera cet enseignant des lycées.

La réplique de Me Momo

Comme on pouvait s'y attendre, l'actif ministre de Facebook n'a pas enfilé les gants pour servir une réplique à ceux là qu'il considère comme des talibans (militants du MRC Ndlr).

« Les gens sont comment? Qui ignore au Zombiland qu'avant mon incroyable nomination qui énerve les talibans, j'avais déjà engagé ma procédure d'inscription au Barreau de Paris et que j'ai interrompu pour jouir des privilèges appétissants et jouissifs de ma fonction???», a réagi l'avocat-politicien.

Parlant à l'un de ses followers qui réagit à son post, le ministre Momo lance un autre défi aux talibans **«À part ça, je ne commente pas les commentaires. Les talibans peuvent attendre quand je ne serais plus aux affaires, je viendrais les retrouver à Paris et on va continuer la bagarre là-bas. C'est compris ? Pour le moment, laissez-moi jouir des privilèges de mon pouvoir. Et si ça énerve quelqu'un, il saute il cale en l'air»**